



Pour ne pas oublier votre cotisation, optez pour l'ordre permanent.

Formulaire d'ordre permanent pour la cotisation à compléter et à transmettre à votre organisme financier

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

donne ordre à ma banque de verser selon la fréquence choisie, la somme de

25 € / an

(Cochez une seule des deux périodes)

2,5 € / mois

sur le compte IBAN BE65.5230.8002.7196 – BIC TRIOBEBB

des Amis de la Terre-Belgique, rue Nanon 98 - 5000 Namur

et ce, à partir du (jour/mois/année)

avec la communication : "Nom + Cotisation par ordre permanent"

Je me réserve le droit de modifier ou d'annuler cet ordre à tout moment.

Date : Signature :

Remarque du SPF Finance : il est impératif de rentrer deux formulaires séparés si vous souhaitez à la fois payer une cotisation et effectuer un don.



Pour soutenir régulièrement l'association par des dons, optez pour l'ordre permanent.

Formulaire d'ordre permanent pour un don à compléter et à transmettre à votre organisme financier

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

donne ordre à ma banque de verser la somme de :€

tous les mois

tous les trimestres

chaque année

sur le compte IBAN BE65.5230.8002.7196 – BIC TRIOBEBB

des Amis de la Terre-Belgique, rue Nanon 98 - 5000 Namur

et ce, à partir du (jour/mois/année)

avec la communication : "Nom + Don par ordre permanent"

Je me réserve le droit de modifier ou d'annuler cet ordre à tout moment.

Date : Signature :

Si vos dons atteignent 40 euros par an, vous recevrez une attestation fiscale qui vous permettra de récupérer 45 % du montant de ceux-ci sous forme de réduction d'impôt.

Remarque du SPF Finance : un versement pour un don ne peut en aucun cas être mixé avec une cotisation ou un achat quelconque.